

RYTHMES SCOLAIRES

Rythme des enfants

Dans les communes où la réforme a été mise en place, les enfants restent plus longtemps à l'école : autant d'heures de classe, plus d'heures d'école !

Les enfants n'ont plus de coupure en milieu de semaine, parents et enseignant-e-s constatent une fatigue accrue pour les enfants après seulement quelques semaines de classe.

Les journées sont tellement fragmentées que les élèves sont désorienté-e-s, particulièrement en maternelle.

À Paris, les enfants de petite section sont réveillés de la sieste, ils sont pris en charge par trois adultes différent-e-s dans la même journée. Difficile dans ces conditions de structurer l'espace et le temps.

On prétend prendre en compte le rythme de vie des enfants mais ce sont surtout les intérêts économiques qui priment : pour ne pas froisser l'industrie touristique, on ne touche pas au système des zones pour les petites vacances, ce qui crée des périodes travaillées qui varient de 5 à 12 semaines.

Conditions de travail des adultes

Pendant le temps périscolaire, les disparités de salaires et de statuts entre : l'enseignant, l'animateur titulaire, l'animateur précaire, l'ATSEM, bénévoles associatifs... sont aggravées. Ils font pourtant le même travail avec les mêmes enfants.

En raison du manque de locaux disponibles, le lieu de travail des enseignant-e-s leur échappe, tandis que les animateur-riche-s ne peuvent s'approprier leur espace de travail.

L'augmentation du nombre maximum d'enfants par adulte a été décidée pour faire des économies. Les activités sont donc plus difficiles à mettre en place et la sécurité des enfants en pâtit.

Malgré l'avis du Conseil Constitutionnel, on est passé de 10 à 14 enfants pour un adulte en maternelle, et de 14 à 18 en élémentaire.

RETRAIT DE LA RÉFORME !

Nos besoins :

- L'école a besoin de personnels pour assurer les remplacements et réduire les effectifs dans les classes, accompagner les élèves en situation de handicap, assurer l'entretien de locaux,...
- Elle a besoin de financements et de programmes qui permettent la mise en place, sur le temps scolaire, d'activités pédagogiques ouvertes sur le monde.
- Le périscolaire doit être un vrai projet avec des vrais moyens et des personnels formés et respectés.

Cette réforme est-elle vraiment la priorité ?

Les difficultés de recrutement ainsi que le non-remplacement aggravent la situation du taux d'encadrement et génèrent des sureffectifs parfois hallucinants.

À Paris, il n'est pas rare qu'un animateur se retrouve seul avec 50 enfants dans la cour.

Ces conditions de travail et d'encadrement engendrent du stress, de la fatigue, des tensions, des démissions... ce qui a des conséquences sur la qualité des activités proposées aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Aggravation des inégalités

Les activités périscolaires sont financées par les communes, or elles n'ont pas ou ne se donneront pas toutes les mêmes moyens pour les mettre en place.

Selon les communes, voire les quartiers, le tissu associatif, les activités disponibles et les équipements culturels et sportifs varient considérablement.

Si la seule association du village est l'Amicale des Chasseurs, Doudou Lapin a peut-être de quoi s'inquiéter.

Le contenu des activités peut varier selon la couleur et les choix politiques de la mairie. Celles-ci ont un pouvoir réel sur le contenu du périscolaire, dans le cadre du Plan Éducatif Territorial.

Avec cette réforme, c'est la porte ouverte au clientélisme et aux fondations privées à visées mercantiles.

Le 7 juin 2013, le ministère de la jeunesse et des sports a signé une convention de trois ans avec la fondation Etal pour financer les "activités culturelles en dehors du temps scolaire notamment en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs". Etal promet 4 millions d'euros pour pallier les difficultés financières des communes.

Pour des raisons financières ou politiques, les communes peuvent être amenées à faire payer les activités, certaines le font déjà.

À Cours-sur-Marne, la mairie fait payer toutes les activités aux familles, 1 euro de l'heure, quels que soient leurs revenus. À Grenelle, la garderie, pompeusement relaptisée "récréative", est gratuite mais les activités culturelles ou sportives sont payantes.

Ainsi selon le lieu de scolarisation des enfants, ils n'auront ni les mêmes activités, ni les mêmes moyens, ni les mêmes rythmes : où est l'égalité dans tout ça ?